

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation : DEPRO AGROFER VITI

Emploi de la substance ou de la préparation : PEINTURE FINITION GLICEROPHTALIQUE

Identification de la société :

DEPROMA SA – 15 Avenue FOCH - 18200 ST AMAND MONTROND

Tel : 02 48 62 01 50 Fax : 02 48 96 36 13

E.mail : denis.bonneau@deproma.com

www.deproma.com



N° de téléphone d'urgence :

ORFILA : 01 45 42 59 59

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

Nom et/ou code du produit :DEPRO AGROFER VITI

Usage normal :Primaire de présentation pour matériaux ferreux ,applicable par pulvérisation .

DEPROMA SA

13 à 17 Avenue Foch

18200 SAINT AMAND MONTROND

Tél:02.48.62.01.50

Fax:02.48.96.36.13.

Personne à contacter : LE LABORATOIRE.

N téléphonique d'urgence (ORFILA) : 01 45 42 59 59

2- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE

Noms	Gamme de Concent.	Symbole	N°CAS	Phrases R
Naphta lourd hydrodesulfure	25 - 50 %	Xn, N	64742-82-1	R65,R10,R66, R67, R51/53
Naphta léger hydrotraité	2.5 – 10 %	Xn, N	64742-49-0	R65,R11,R38, R67, R51/53
Ethylmethylcetoxime	< 1 %	Xn	96-29-7	R40, R21, R41, R43
Sel de cobalt (2+), acides gras ramifiés en C16-C19	< 1 %	Xn, N	96-29-7	R 51/53,R22,R38,R43

3-IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable.

Toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient du ETHYLMETHYLCETOXIME. Peut déclencher une réaction allergique

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4- PREMIERS SECOURS

Cas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, faire appel immédiatement à un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyens d'extinction recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres. A ne pas utiliser : pulvérisation d'eau.

Recommandations : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés ou exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7-MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le produit dans les locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux opérateurs de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que se soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de source de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage de la préparation. Eviter l'inhalation de poussières de silice (sable).

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui de l'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation en vigueur.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection individuelle.

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.(type A1P2SL par exemple).

Protection des mains :

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants alcool polyvinyl.Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau :

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Valeurs limites.

Valeurs limites d'exposition pour :

		VLE(15mn)		VME(8h/j)	
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Naphta lourd hydrodesulfure	64742-82-1	100	350	0	0
Valeur selon liste FRANCE					

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Etat physique : Liquide visqueux

Point d'éclair : compris entre 0° et 2 °C.

Viscosité : 100s+/-15s

Masse spécifique: 1.2 +/-0.1

Densité des vapeurs : plus lourd que l'ir

Limite inférieure d'explosion : --

méthode : Coupe fermée

méthode : Coupe AFNOR N° 4 à 20°C

méthode : pycnomètre

Solubilité dans l'eau: partiellement miscible

10- STABILITE ET REACTIVITE.

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été classée pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE . Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contient : SEL DE COBALTE(2+), acides gras ramifiés en C16-C19, ETHYMETHYLCETOXIME

Peut provoquer une réaction allergique.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques dangereuse pour l'environnement. Voir les rubriques 2 et 15 pour plus de détails.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés doivent être traités selon la législation en vigueur (arrêté du 15 juillet 1994)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

N° ONU	1263
Désignation officielle du transmort	Peintures ou matières apparentées aux peintures
Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
Etiquette	3
Polluant marin (IMDG) (P,PP,-)	-
Quantités limitées (ADR)	Max. par emballage interne : 5L
	Max. par emballage externe : 30kg

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Le produit est étiqueté comme suit:

Contient : NAPHTA LOURD HYDRODESULFURE

Phrases R:

Toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Facilement inflammable.

Phrases S:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs/fumées/gaz/aérosols .

Phrases P :

Contient du ETHYLMETHYLCETOXIME. Peut déclencher une réaction allergique.

16- AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2:

- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R10 : Inflammable.
- R20 : Nocif par inhalation
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R11 : Facilement inflammable
- R38 : Irritant pour la peau
- R40 : Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes
- R21 : Nocif par contact avec la peau
- R41 : Risque de lésions oculaires graves
- R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R 22 : Nocif en cas d'ingestion

Maladies professionnelles

Tableaux publiés dans le bulletin n°87-4 bis du j.o. : '65', '70'

Composés Organiques Volatils (COV)

La valeur limite européenne de COV dans le produit (catégorie de produit IIA(I), dans sa forme prêt à l'emploi est de 500 g/l

La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 500 g/l.

Références Réglementaires

La fiche de données de sécurité est rédigée conformément à :

- DIR 99/45/CE, 2^{ème} adaptation (2006/8/CE)
- DIR 67/548/CE, 29^{ème} adaptation (2004/73/CE)
- DIR 91/155/CE modifiée

Date de réalisation : 14/05/2007

Date de révision : 06/11/2007

Date d'impression : 5/11/2009

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.
